

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : \* Date et signature \*

Jean Steussels

02/09/96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS (CONVENTION).

CODE (3) 752499 U 21 S 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l' Administration



## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS (CONVENTION).

---

##### 1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- 1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.2 répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### 2. FINALITES PARTICULIERES.

- ▶ Répondre à l'informatisation des tâches
- ▶ Répondre à des besoins et demandes d'entreprises et d'administrations soucieuses de favoriser l'enrichissement des compétences des membres de leurs personnels.
- ▶ Initier aux techniques et connaissances nécessaires pour une programmation orientée objet d'applications générées par un logiciel de type bureautique

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS  
(CONVENTION).

---

Capacités

En utilisant un logiciel de type "tableur"

- ▶ manipuler des tableaux croisés
- ▶ créer, modifier des vues, des rapports
- ▶ créer des boîtes de dialogue

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE - TABLEUR - NIVEAU 2 (CONVENTION).

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS  
(CONVENTION).**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS  
(CONVENTION).**

L'étudiant sera capable

pour les macros :

d'enregistrer, d'exécuter, de modifier une macro;

pour le langage Visual Basic

d'identifier les types de données et de définir les notions de variable, constante, structure et objet;

de manipuler ces notions dans l'élaboration de programmes en utilisant notamment des boîtes de dialogue;

de créer des liens entre applications.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

**INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS  
(CONVENTION).**

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable  
sur base d'une situation-problème

- ▶ de la fractionner en tâches élémentaires,
- ▶ de traiter certaines de ses tâches au travers d'un programme écrit dans un langage orienté objet,
- ▶ de proposer une solution opérationnelle à chacune de ses tâches.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- ▶ du choix dans la marche à suivre (algorithme),
- ▶ des stratégies utilisées pour la mise en œuvre de cet marche à suivre (programme),
- ▶ de l'originalité du produit obtenu,
- ▶ du degré d'autonomie de l'étudiant dans sa démarche .

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - VISUAL BASIC POUR APPLICATIONS  
(CONVENTION).

Le chargé de cours sera un enseignant.